



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

RECONNU EPAGE

**COMMISSION GEOGRAPHIQUE
ROMME - BRIONNEAU - BOULET**

**SEANCE DU 15 MARS 2022
A 18h30 EN SALLE DE LA BORDERIE A BEAUCOUZE**

COMPTE-RENDU

Vice-Président en charge de la commission : François BOET

Membres :

AVRILLE	BERGUE	Magali	Excusée
SAVENNIERES	MILITON	Christian	Présent
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	PHILIPPEAU	Christian	Excusé
BOUCHEMAINE	BERTRAN	Dominique	Présent
SAINT-LEGER-DE-LINIERES	BOUVET	Dominique	Absent
	PASDELOUP	Daniel	Présent
ANGERS	CRUYPENNINGCK	Hélène	Absente
	RAPIN	Florian	Présent
LONGUENEE-EN-ANJOU	BERTHELOT	Regis	Absent
BEHUARD	RICHOU	Bruno	Absent
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	GAUTIER	Philippe	Présent
SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	VOISINE	Henri	Présent
BEAUCOUZE	GAUDICHET	Véronique	Présente
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	ALLAIN	Jérôme	Absent
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	BOET	François	Présent
LA POSSONNIERE	FAGAT	Alain	Absent
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	HERGUAIS	Matthieu	Excusé
	CHEVALIER	Yves	Présent
VAL D ERDRE AUXENCE	MATHIEU	Christine	Présente
	HODEE	Annick	Présente
	NEVEU	Jean-Yves	Présent
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	OUVRARD	Valentin	Absent
BECON-LES-GRANITS	RICOU	Samuel	Excusé
ERDRE-EN-ANJOU	DUBOSCLARD	Hervé	Présent
SAINT-SIGISMOND	PRAT	Sebastien	Excusé
SMBVAR	BERLAND	Yves	Excusé
	DEBARRE	Coralie	Présente

Présentation : Coralie DEBARRE

Début de séance : 18h30

La séance débute par une visite d'un tronçon renaturé du cours d'eau de la Vilnière à proximité de la salle de la Borderie. Mme Coralie DEBARRE, technicienne de rivière en charge du secteur Romme/ Brionneau / Boulet, retrace le contexte de réalisation des travaux, les objectifs visés et les inventaires de suivi à venir. Elle explique les gains en termes de qualité d'eau, de quantité d'eau et de biodiversité du reméandrage et de la restauration des zones humides.

Elle signale que le SMBVAR réalise mensuellement des mesures de débit sur ce site et que ce cours d'eau est le seul affluent à ne pas tarir l'été. M. Philippe GAUTIER demande s'il y a des plans d'eau qui alimentent le cours d'eau et qui justifieraient cette permanence d'eau. Mme DEBARRE répond que non, selon le terrain qu'elle a prospecté, les écoulements proviennent des bois de Saint-Lambert où il est possible que des sources en bon état alimentent suffisamment le cours d'eau. Il est indiqué que les bassins de rétention d'eau de l'autoroute apportent probablement de l'eau aussi.

M. GAUTIER revient sur le sujet des plans d'eau qui, selon lui, sont une réponse pour assurer de l'eau toute l'année dans les cours d'eau en aval. Mme DEBARRE indique que nous sommes sur un territoire déjà très fourni en plan d'eau, le plus dense du département. Le cumul de ces plans d'eau crée des effets négatifs sur la ressource en eau, le taux d'évaporation d'une eau stagnante, donc plus chaude, est supérieur au taux d'évaporation d'une prairie. Il est préconisé d'améliorer l'infiltration et la recharge des nappes souterraines et des zones humides où l'eau sera épurée par le sol et de meilleure qualité. M. BOET précise que les plans d'eau doivent laisser passer un débit suffisant pour les usages en aval mais que ce principe n'est pas toujours respecté. Ce travail incombe à la police de l'eau, le SMBVAR n'a pas de pouvoir là-dessus. M. Daniel PASDELOUP ajoute que les vérifications par la police de l'eau ne sont pas simples, bon nombre de plan d'eau ne disposent plus de plan de construction ou sont trop ancien pour constater ou non une surverse. M. PASDELOUP ajoute qu'aujourd'hui il est interdit de construire un plan d'eau sur cours d'eau. M. GAUTIER est tout à fait d'accord et précise qu'il parlait bien de plan d'eau hors cours d'eau.

De retour en salle à 19h00, M. François BOET, vice-président en charge de la commission, accueille les participants, les remercie de leur présence et remercie la commune de Beaucouzé de nous accueillir dans cette belle salle de la Borderie. Il invite à un tour de table. A l'adresse des nouveaux membres de la commission, M. BOET présente le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, son fonctionnement et ses missions. Il annonce l'ordre du jour de la réunion puis invite Mme Coralie DEBARRE à démarrer la présentation.

Mme Coralie DEBARRE, prend la parole pour présenter le bilan de l'année 2021 et le programme 2022. Le support de présentation est joint au présent compte-rendu.

❖ RETOUR SUR L'ANNEE 2021

La présentation du Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme ne soulève pas d'interrogation.

Concernant les travaux réalisés en 2021, Mme DEBARRE explique qu'un aménagement d'ouvrage a été stoppé définitivement en cours de chantier à la demande des riverains. Il est alors demandé s'il est possible d'éviter que les propriétaires changent ainsi d'avis au dernier moment. Mme DEBARRE répond que le syndicat dispose d'une déclaration d'intérêt général qui pourrait imposer des travaux mais ce n'est pas la méthode que nous souhaitons appliquer. Il est en effet très important que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et en accord avec les usagers surtout en début de programme. M. BOET confirme.

Concernant les passages à faune réalisés sous les voies départementales, il est demandé si ces ouvrages ont fait l'objet d'un suivi des populations de Loutre avant les travaux. Mme DEBARRE répond que non, le suivi Loutre et Castor est réalisé par la LPO. Les passages à faune profitent à d'autres espèces que la Loutre et ce type d'équipement est maintenant systématique même si la Loutre n'est pas présente.

❖ **PROGRAMME 2022**

La présentation des actions prévues en 2022 ne soulève pas d'interrogation.

❖ **EVOLUTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL**

La présentation ne soulève pas d'interrogation.

DISCUSSIONS DIVERSES

M. Hervé DUBOSCLARD demande quand un programme d'action sera mis en œuvre sur le Brionneau. Mme DEBARRE répond qu'un nouveau programme sera écrit en 2026. Lors de l'écriture du programme 2021-2026, le choix a été fait de se concentrer sur la Romme puisque nous disposons d'un diagnostic de l'état des cours d'eau sur ce bassin uniquement. Un diagnostic des cours d'eau des bassins du Brionneau et du Boulet sont prévus dans ce programme pour disposer des données en 2026.

M. BOET remercie l'assemblée, la séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,
Coralie DEBARRE